

Casse de nos retraites : Quand une loi est injuste, la combattre est un devoir !

Après avoir « amputé » le débat et « mis au pas » l'Assemblée nationale et le Sénat, la loi portant réforme des retraites a été promulguée en catimini dans la nuit du 10 novembre. Cette promulgation montre une nouvelle fois le mépris avec lequel le gouvernement, Nicolas Sarkozy en tête, traite les salariés de notre pays. Pour la CGT cela ne change rien ! Notre détermination à poursuivre la bataille est intacte, d'autant que les premières dispositions d'importance de la réforme ne s'appliqueront qu'à partir de juillet 2011. D'ici là, il peut se passer encore beaucoup de choses.

Des millions de manifestants ont, depuis l'été dernier, refusé cette réforme, 70% de la population y sont opposés et soutiennent le mouvement social. Cette mobilisation d'un niveau exceptionnel depuis plusieurs mois a mis en lumière l'insatisfaction criante des salariés et leurs revendications en matière d'emplois, de salaires, de conditions de travail, et de partage des richesses.

Même promulguée, cette loi nous n'en voulons toujours pas !

Des initiatives se tiennent chaque jour dans les entreprises et les localités d'Île-de-France. Elles s'inscrivent dans la durée et visent à gagner l'ouverture de véritables négociations sur le sujet des retraites, mais également à **l'obtention de succès revendicatifs sur l'ensemble des questions de la Protection sociale et sur les questions de l'emploi, des salaires, des conditions de travail, du service public...** Il est toujours possible de faire reculer le gouvernement et le patronat !

**Gagner sur
les retraites,
l'emploi et
les salaires :
un enjeu
de société !**

Les organisations syndicales s'engagent à participer à la journée d'action Européenne du 15 décembre pour s'opposer aux plans d'austérité qui se multiplient en Europe. **Sans attendre, nous vous invitons à agir nombreux le 23 novembre lors de la journée nationale interprofessionnelle de mobilisation et d'action - 12h00 place de l'Opéra à Paris.**

Mardi 23 novembre

Marchons sur la Bourse !

à l'appel des organisations d'Île-de-France
CGT - CFDT - FSU - Solidaires - UNSA

12h00 Place de l'Opéra - Paris



Une réforme de justice sociale est possible !

La CGT a des propositions :

● Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans : C'est possible !

Compte tenu de l'entrée plus tardive dans la vie active, des difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et des aléas de carrière plus nombreux aujourd'hui qu'hier, la concrétisation de cet objectif exige de nouvelles modalités d'acquisition des droits à la retraite qui doivent prendre en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

● Des pensions d'au moins 75% du revenu net d'activité pour une carrière complète : C'est possible !

Pour y parvenir la CGT propose de revoir le mode de calcul pour le régime général : retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence – au lieu des 25 meilleures aujourd'hui – et une actualisation des salaires sur la base de l'évolution du salaire moyen et non des prix.

Elle propose également que le revenu de retraite ne soit pas inférieur au Smic net pour une carrière complète et que la revalorisation des pensions se fasse sur la base du salaire moyen et non plus sur l'évolution prévisible des prix. Ce qui permettrait aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance.

● Réduire les inégalités et rendre justice : C'est possible !

Les salariés ayant effectué des travaux pénibles voient leur espérance de vie sérieusement diminuée : l'écart entre les ouvriers et les cadres est ainsi de sept ans aujourd'hui.

Pour réparer cette injustice, les salariés assujettis à des travaux pénibles doivent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité.

De même les droits familiaux et conjugaux doivent être

revus afin de ne pas perpétuer, lors de la retraite, les inégalités criantes concernant, en particulier, les femmes ayant eu des enfants.

Assurer le financement des retraites !

Ces droits et garanties appellent des mesures précises pour les financer. Nous évaluons à 6 points de Produit Intérieur Brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires. Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT a des propositions.

● Faire contribuer tous les revenus : C'est nécessaire et équitable !

Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options,...). En 2009, la Cour des comptes évaluait ainsi à près de 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale. En outre, la CGT propose que les revenus financiers des entreprises soient soumis à contribution.

● Une autre politique de l'emploi : C'est nécessaire et utile !

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites. La France souffre d'un faible taux d'activité, elle arrive au 15e rang européen, ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Il est particulièrement faible chez les moins de 30 ans et les plus de 50 ans. Cette situation appelle donc une politique de l'emploi d'une toute autre dimension que les « mesurette » relatives à l'emploi des seniors, en prenant des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

Je me syndique à la CGT !

Nom:Prénom:.....Age:.....

Adresse:

.....Ville:.....Code Postal:.....

Tél:.....E-mail:.....

Entreprise:.....

Ville et code postal de votre entreprise:.....

A renvoyer à : Union Régionale CGT Île-de-France 263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex
Tél.: 01 48 18 83 92 - Fax : 01 48 51 68 97 - Email: urif@cgt.fr - www.urif.cgt.fr

